

Liste des pièces à joindre à la demande d'aide à l'immobilier structures de l'ESS

Nom de la structure de l'ESS:

Liste des pièces à transmettre pour l'instruction du dossier :

☐ Lettre de demande d'aide à l'immobilier adressée au Président de Le Mans Métropole.
☐ Formulaire original de demande d'aide à l'immobilier de Le Mans Métropole.
☐ Extrait Kbis (moins de 3 mois).
☐ Copie de la publication au Journal Officiel ou du récépissé de déclaration à la Préfecture.
☐ Copie du procès verbal de la dernière assemblée générale.
☐ Les derniers comptes annuels certifiés et approuvés par l'assemblée générale.
☐ S'il y a un commissaire aux comptes, le compte de résultat et le bilan de l'année précédente, rapport
éventuel du commissaire aux comptes.
☐ La liste des administrateurs et la composition du bureau.
☐ La trésorerie au 1 er janvier et au 31 décembre de l'année précédente.
☐ Statuts de la société, statut de l'association datés et signés.
☐ 2 dernières liasses fiscales OU attestation bancaire certifiant la libération du capital social.
☐ Compte de résultat prévisionnel à 3 ans.
☐ Plan de situation, plan masse et plans des travaux projetés.
☐ Devis estimatifs des travaux projetés qui doivent être dans le nom de la structure (SCI, SAS) qui porte le
projet immobilier.
☐ Compromis/acte de vente daté et signé (pour les projets d'acquisition) ou attestation notariée.
☐ En cas de sollicitation du bonus éco-conditionnalité : Note détaillée de la maîtrise d'œuvre.
☐ Le pouvoir ou délibération autorisant la personne habilitée à signer la convention, (société de crédit-bail,
SEM,).
☐ Sous-location (contrat, descriptif activité).
☐ Attestation de la structure prouvant qu'elle est à jour de ses cotisations sociales et fiscales.
☐ Transmettre un justificatif de votre expert comptable de la répartition du Chiffre d'affaires entre professionnels et particuliers.

Liste des pièces pouvant être transmises après avis favorable de la Commission Développement économique et commercial, innovation et attractivité :
☐ RIB portant l'adresse correspondant au numéro SIRET.
☐ Pour les SCI éligibles, justificatif de report de l'aide à la structure exploitante dans les loyers.
☐ Attestation de la valeur vénale des terrains et/ou des bâtiments fixée par France domaine ou un expert indépendant selon les cas.
☐ Toutes autres pièces nécessaires à la bonne instruction de votre demande.
Observations